

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

MÉMOIRE

**PRÉSENTÉ PAR
LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE
PORCS DU CENTRE-DU-QUÉBEC**

**COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

MARS 2003

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	3
PRÉSENTATION	3
INTRODUCTION	5
CONSTATS	5
1.- LE MODÈLE DE PRODUCTION	7
1.1 CHOIX DU MODÈLE DE PRODUCTION.....	7
1.2 TAILLE DES SITES.....	8
1.3 INTÉGRATION ET FERME INDÉPENDANTE.....	8
2.- L'AGROENVIRONNEMENT	11
2.1 AGRICULTURE DURABLE.....	11
2.2 FINANCEMENT	11
2.3 DÉLAI DE CONFORMATION	12
2.4 INFORMATIONS AUX PRODUCTEURS	12
2.5 RÉPARTITION DES COÛTS	12
2.6 PÉRIODES D'ÉPANDAGE	13
2.7 ÉTUDE SUR LA PROVENANCE DU PHOSPHORE	13
3.- LA COHABITATION	14
3.1 HAIES BRISE-VENT	14
3.2 À L'ÉCOUTE DES PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS	14
3.3 VALORISATION DE LA PROFESSION	14
3.4 HARMONIE AVEC LE MILIEU	15
CONCLUSION	16

REMERCIEMENTS

Le Syndicat des producteurs de porcs du Centre-du-Québec désire, dans un premier temps, remercier le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de lui permettre de donner son opinion sur la production porcine et sur tout ce qui la compose. Nous désirons rendre hommage à tous ceux qui participent à la production. Spécialement à ces hommes et ces femmes qui ont la fierté de leur métier, malgré la tempête qui s'abat sur eux, et qui continuent de croire en l'avenir et pour qui, l'environnement est une préoccupation majeure.

PRÉSENTATION

Le Syndicat des producteurs de porcs du Centre-du-Québec est une association agricole constituée en vertu de la Loi des Syndicats professionnels et représente 312 entreprises porcines et plus de 488 productrices et producteurs porcins.¹ Le Syndicat des producteurs de porcs du Centre-du-Québec est affilié au niveau régional à la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec et, au niveau provincial, à la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ). Le conseil d'administration du syndicat est formé de 9 administrateurs de la région, provenant de 3 sous-zones. Elles sont réparties sur le territoire afin de permettre une bonne diffusion de l'information et d'être plus près des membres pour ainsi mieux répondre à leurs revendications. De plus, un représentant de la Société des éleveurs de porcs du Québec (SEPO) siège au conseil.

Depuis sa fondation en 1966, le syndicat occupe le territoire de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec soit les municipalités des MRC suivantes :

- Nicolet-Yamaska et Drummond en totalité.
- En grande partie, les MRC d'Athabaska (sauf les trois municipalités les plus au sud) et Bécancour (sauf les quatre municipalités situées le plus à l'est).
- Seulement trois municipalités de la MRC du Bas-Richelieu (les plus à l'ouest) et Princeville située dans la MRC de l'Érable.

¹ Liste des producteurs agricoles 2003, Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec.

INTRODUCTION

Le Syndicat des producteurs de porcs du Centre-du-Québec est très préoccupé par le développement de la production porcine sur son territoire. Déjà, au début de l'année 2001, le conseil d'administration se penchait sur la question de l'expansion de la production porcine en région. Nous désirons, par ce mémoire, vous présenter nos préoccupations et vous faire quelques recommandations afin que la production porcine puisse se développer de façon durable, rentable et en harmonie avec l'ensemble de la société.

Les membres du conseil d'administration ont discuté, et ce, à plusieurs reprises, des éléments présentés dans ce mémoire. Lors de notre assemblée générale annuelle, tenue le 27 février dernier, nous avons de nouveau obtenu l'opinion de nos producteurs, alors que plus de 80 d'entre eux étaient présents. Ils ont précisé les recommandations qui vous sont présentées. Ces dernières ont été élaborées, bien entendu, en tenant compte du mandat confié au BAPE par le gouvernement soit : *« D'examiner les modèles de productions présents au Québec, de regarder leurs forces et leurs faiblesses ainsi que leur impact, et de proposer un ou des modèles de productions favorisant une cohabitation des activités en considérant les conditions propices au développement de la production porcine dans le respect de l'environnement ».*

CONSTATS

Nos membres nous mentionnent que le développement de la production porcine, qui a connu une hausse de 33 % entre 1996 et 2001, commence à les inquiéter. Cette situation les préoccupe d'autant plus que cette augmentation est produite par les intégrateurs ou encore les producteurs-transformateurs (impliqués en aval ou en amont de la production).

Deux constats ressortent de cette augmentation. La première étant que l'augmentation est principalement faite par de nouveaux producteurs, qui souvent sont déjà établis en production laitière ou céréalière. Les premiers le font généralement pour inclure leur relève dans l'entreprise. Pour eux, les avantages sont multiples. Pensons entre autres à la haute mécanisation de la production, qui limite le temps passé à la porcherie, libérant ainsi la relève pour les tâches à l'étable. Il faut aussi mentionner la facilité de financement apportée par les intégrateurs, qui en plus, fournissent le soutien technique, l'aide pour l'implantation du programme Assurance Qualité canadienne AQC^{MC} et tout

ce qui englobe la production³. De plus, l'augmentation du coût des quotas invite, par le fait même, les producteurs à se tourner vers d'autres types de productions. La production porcine est un choix qui arrive en tête de liste. Sa facilité de mise en marché, un peu comme dans le lait, où le produit est pris à la ferme et payé quelques jours après, la rend très attrayante.

Pour les producteurs céréaliers, la production porcine est primée afin d'obtenir la matière fertilisante pour leurs cultures et un débouché pour leurs grains. Dans ce cas, l'augmentation du prix des terres peut aussi être un facteur favorisant la diversification de l'entreprise. Pensons notamment aux producteurs de grains de l'ouest du pays, qui diversifient leur entreprise à la suite des coupures du gouvernement dans les aides au transport des grains.

Le deuxième constat concerne l'augmentation de la production selon la capacité des sols de la région. En effet, les producteurs se font évincer par l'intégration qui s'installe dans notre région. Certains perdent même leur entente d'épandage. Nous désirons une gestion de la croissance de la production par les producteurs indépendants. Cette croissance serait, selon nous, plus saine.

Notre mémoire sera séparé en trois grandes sections soit :

1. Le modèle de production
2. L'agroenvironnement
3. La cohabitation

³ Présentation de M. Yvan Lacroix, Directeur général de l'AQUINAC, Montréal, le 7 novembre 2002.

I.- LE MODÈLE DE PRODUCTION

I.1 Choix du modèle de production

Le premier point ressorti se rapporte aux modèles de production. Le modèle « naisseur-finisser » adopté par 43 %⁴ des entreprises de la région au fil des années, est favorisé par le syndicat. Cependant, pour faciliter l'adhésion des producteurs vers cette spécialisation, certains points doivent être tenus en compte.

Comme mentionné précédemment, les entreprises « naisseur-finisser » se sont établies au fil des années. Dans certains cas, le producteur possédait une maternité et vendait ses porcelets à un autre producteur qui les engraisait. Cette situation rendait notre producteur « naisseur » vulnérable face à son acheteur. Dans d'autres cas, le producteur avait un engraissement et achetait ses porcelets. Cette situation le rendait tout aussi dépendant de son fournisseur de porcelets. La crise connue en 1998 a bien démontré ce fait. Certains producteurs, à contrat pour des intégrateurs, ont été mis de côté par ces derniers avec un délai très court pour se trouver un autre fournisseur de porcelets ou un acheteur de porcelets. Ces producteurs se sont retrouvés devant deux alternatives, soit d'ajouter l'atelier de production qu'il leur manquait ou bien arrêter la production totalement.

De ce fait, il est donc clair pour nous que le modèle « naisseur-finisser » est un modèle qui est plus stable et qui rend le producteur moins dépendant de son fournisseur ou de son acheteur. Cependant, pour un nouvel arrivant dans le domaine, il est très onéreux de partir de cette façon, cela peut limiter la relève à s'établir en production porcine. Il faut donc laisser au producteur le choix de s'établir avec seulement un atelier « naisseur » ou « finisseur » et lui permettre, après quelques années, d'installer l'atelier qui lui manque. L'autre solution est l'implication plus importante de la Financière agricole du Québec avec l'aide gouvernementale afin de permettre à des jeunes de s'établir avec les deux ateliers.

Pour les producteurs désirant se spécialiser dans seulement un atelier de production, le Syndicat des producteurs de porcs du Centre-du-Québec est prêt à mettre en place un système de jumelage permettant au producteur « naisseur » de trouver un producteur

⁴ Portrait bioalimentaire régional Centre-du-Québec, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Page 8. Graphique Spécialisation des entreprises porcines par région, 2000.

finisseur et l'inverse. Ce réseau de producteurs indépendants imiterait le système mis en place par les intégrateurs au cours des dernières années.

I.2 Taille des sites

Nous avons regardé la dimension envisageable des sites afin d'obtenir un revenu adéquat tout en tenant compte de l'accessibilité, pour un producteur indépendant, à mettre ce modèle en place. Comme il est mentionné dans le troisième thème qui est la cohabitation, nous avons aussi tenu compte dans nos discussions, des préoccupations des citoyens face à la dimension des sites d'élevage.

Voici donc la dimension acceptable, pour nous à ce jour, qui ferait vivre une famille. Ce modèle peut changer, si le modèle présenté ne devient plus rentable, car l'histoire nous démontre qu'une entreprise de « x » porcs, rentable aujourd'hui, aura peut-être besoin de deux fois plus de porcs demain pour garder la même rentabilité.

Pour un site composé seulement d'une maternité, le nombre de truies en inventaire a été fixé à 1 000. En ce qui concerne la pouponnière, le nombre de porcelets en inventaire a été établi à environ 5 000. Pour l'engraissement, nous nous sommes arrêtés sur 3 000 porcs en place. Pour le modèle favorisé soit « naisseur-finisseur », nous avons jugé qu'un site comprenant environ 300 truies et l'engraissement serait acceptable, rentable et favoriserait la cohabitation.

I.3 Intégration et ferme indépendante

Nous désirons aborder le sujet des producteurs indépendants, des producteurs à forfait et des producteurs-transformateurs. La position du syndicat sur ce thème est claire. Le ratio 60/40, production indépendante versus production provenant de l'intégration⁵, doit, à tout le moins, être maintenu ou augmenté en faveur des producteurs indépendants.

Pour nous, la production à forfait ne doit pas être une fin en soi. Dans la situation actuelle, l'intégration remplace le gouvernement dans le soutien de la production porcine. Les intégrateurs donnent tous les services dont le producteur a besoin : soutien technique, nutritionnistes, vétérinaires, etc. Même les institutions financières sont plus disposées à prêter à un nouvel arrivant en production, s'il est contractuel ou très près d'un intégrateur. Nous avons aussi remarqué, que plus les normes entourant

⁵ Présentation de M. Yvan Lacroix, Directeur général de l'AQUINAC, Montréal, le 7 novembre 2002.

l'élevage (AQC^{mc}, agroenvironnementales, etc.) se resserrent, plus les producteurs indépendants se tournent vers l'intégration. Les intégrateurs peuvent engager une ressource pour appliquer la nouvelle réglementation sur l'ensemble de leur entreprise, associée ou à contrat. Le producteur indépendant doit assumer ses nouvelles responsabilités avec une équipe de travail et un volume de vente beaucoup moins grands. Il augmente sa charge de travail avec le même revenu.

Nous désirons maintenir le ratio 60/40, production indépendante versus production intégrée, afin de maintenir notre système de mise en marché collective, qui nous permet tous les avantages qui ont été cités dans la présentation de M^{me} Richelle Fortin, de la Fédération de producteurs de porcs du Québec, et qui se nommait « Le portrait économique de la production porcine ». Si ce ratio est dépassé, nous craignons que les producteurs-transformateurs s'organisent seuls.

De plus, le modèle utilisé par les intégrateurs, pour minimiser les risques financiers liés à l'élevage, comporte des liens, principalement en aval de la production, et dans certains cas aussi en amont. Nos producteurs exigent d'avoir la même possibilité d'aller chercher un lien en aval de la production afin d'avoir plus de stabilité dans le prix reçu. Il a été clairement démontré que le prix aux producteurs est le même qu'en 1978, et que le prix aux consommateurs a plus que doublé⁶. Le gouvernement a permis aux producteurs de mettre en place des outils pour limiter les risques auxquels est confrontée la production porcine. Cependant, nous nous sommes aperçus, au cours des dernières années, que ces outils n'étaient plus suffisants pour permettre la pérennité des entreprises porcines indépendantes. Il faut avoir un lien direct avec la mise en marché du produit fini, tout comme les producteurs de porcs danois. Cela leur permet de répartir les fluctuations de prix selon le risque de chacun des maillons de la chaîne, ce que nous ne pouvons pas faire, ici au Québec, avec nos entreprises à capital-action où le rendement prime pour les actionnaires.

Nous demandons à l'État de soutenir différemment la production porcine effectuée par les fermes indépendantes et la production faite par les intégrateurs ou les producteurs-transformateurs pour les raisons mentionnées précédemment. Les producteurs indépendants doivent avoir un accès réel au financement sans être obligés d'être endossés par un intégrateur. Ils doivent aussi obtenir des services-conseils non liés dans tous les domaines touchant la production porcine soit : technique, gestion financière, santé animale, agroenvironnement, etc. L'accès aux échelons en aval de la production

⁶ Présentation de M^{me} Richelle Fortin, de la Fédération des producteurs de porcs du Québec, « Le portrait économique de la production porcine ».

serait très souhaitable afin de limiter les risques et obtenir la part réelle du produit vendu aux consommateurs.

2.- L'AGROENVIRONNEMENT

Les producteurs de porcs se sont tournés vers l'agroenvironnement, tel que démontré dans les plans d'interventions agroenvironnementales des fermes porcines du Québec.

En 1996, un portrait agroenvironnemental des entreprises porcines est effectué par la FPPQ. En 1998, l'Union des producteurs agricoles réalise le portrait agroenvironnemental de l'ensemble des entreprises agricoles. Puis, en 2001, la FPPQ répète l'exercice et constate que la majorité des éléments pouvant améliorer l'environnement sont mis en application de façon croissante sur les fermes porcines⁷. Certains objectifs fixés pour 2004 sont déjà atteints, voire dépassés. Pensons à l'utilisation de la phytase, les PAEF, l'utilisation de trémies-abreuvoirs, etc.

Nos producteurs exigent que la production porcine soit traitée de la même façon sur le plan agroenvironnemental que tout le secteur agricole ainsi que les autres secteurs d'activité de notre société. Nous désirons que notre production puisse se développer de façon durable avec l'environnement.

2.1 Agriculture durable

Les producteurs porcins, comme tous les producteurs agricoles, vivent en contact quotidien avec leur environnement. Ils désirent donc que cet environnement soit maintenu le plus sainement possible afin de bénéficier de façon optimum des avantages qu'un environnement en équilibre peut apporter à l'agriculture. De plus, ils nous ont mentionné à maintes reprises que le développement de la production porcine passe en priorité par les producteurs existants, en autant que cette augmentation de la production est faite selon les normes environnementales en vigueur.

2.2 Financement

La mise en place d'une réglementation environnementale doit être accompagnée d'une nouvelle enveloppe financière réelle. Cet argent ne doit pas provenir du budget du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. C'est de l'argent neuf que le milieu agricole veut, tout comme l'argent investi par le gouvernement dans le monde municipal pour mettre en place des systèmes de

⁷ Suivi des plans des interventions agroenvironnementales des fermes porcines du Québec – BPR Groupe-conseil.

traitement des eaux usées. Le soutien doit être équivalent aux autres secteurs d'activité. Nous remarquons que les actions agroenvironnementales ayant un coût d'achat ou d'application plus élevé, sont moins avancées tels : le toit sur les fosses, les rampes d'épandage, etc.

2.3 Délai de conformation

Le temps pour se conformer aux nouvelles orientations doit être réaliste. Lorsque nous désirons régulariser des situations rapidement, il faut mettre les moyens technique et financier en place. Présentement, nous sentons que nous devons faire vite mais nous ne sentons pas l'appui gouvernemental pour y arriver. Il faut laisser du temps aux producteurs pour changer leur méthode de travail.

2.4 Informations aux producteurs

Le Syndicat des producteurs de porcs du Centre-du-Québec a tenu, conjointement avec le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ), des soirées d'information sur l'agroenvironnement. Des spécialistes sont venus nous entretenir de l'alimentation et la diminution des rejets en phosphore, les haies brise-vent, les types de rampes d'épandage, etc. À l'instar du syndicat, nos différents paliers gouvernementaux doivent organiser des séances d'information et transmettre de la documentation explicative aux producteurs afin de les informer sur les effets des réglementations en vigueur.

2.5 Répartition des coûts

La pression environnementale occasionne des déboursés à un seul niveau de la filière porcine et c'est à la ferme. Il faudrait que les coûts défrayés par les producteurs porcins et agricoles soient assumés par l'ensemble de la filière. Nous demandons une répartition des coûts environnementaux exigés à la production porcine ainsi qu'une meilleure répartition des bénéfices engendrés par les efforts faits par les producteurs. Présentement, nous croyons que les coûts sont assumés par les producteurs et que les bénéfices sont empochés par tous les intervenants en aval.

2.6 Périodes d'épandage

La réglementation, mise en place au cours des dernières années, a aussi un impact sur la cohabitation entre les citoyens et les producteurs agricoles. On a qu'à penser à la période d'épandage qui limite la disposition des déjections animales entre le premier avril et le premier octobre, et ce, pour l'ensemble du Québec. Concernant ce dossier, nos membres croient que des dates variables par région, comme c'est le cas pour le réseau routier lors de la période de dégel, seraient plus acceptables, toujours dans un respect de l'environnement.

2.7 Étude sur la provenance du phosphore

Lors de la tenue des audiences à Drummondville les 22 et 23 janvier 2003, nous avons compris qu'il était difficile d'indiquer la provenance exacte du phosphore dans les cours d'eau. Nous croyons qu'il serait opportun d'avoir une étude complète sur ce sujet, en tenant compte de toutes les variables ayant un impact sur la teneur en phosphore. Cette étude viendrait nous renseigner sur la charge réelle de phosphore agricole dans nos cours d'eau et nous permettrait de cibler les actions à entreprendre pour diminuer les rejets.

En résumé, nos membres sont très préoccupés par la cause environnementale et ils souhaitent voir une augmentation des aides afin d'adopter les outils permettant une meilleure gestion de leur environnement. Cette aide devrait être proportionnelle à la pression exercée par les citoyens pour que l'on se conforme aux normes en vigueur. Cependant, les producteurs s'entendent sur le fait que les lois présentement en application et les outils demandés (bilan minéral, PAEF, etc.) sont suffisamment restrictifs et permettront une agriculture durable.

3.- LA COHABITATION

Le principal point de ce thème est l'odeur qui est dégagée par la production porcine. Pour diminuer ce désagrément, les producteurs de porcs essaient de limiter la volatilité des gaz présents dans le lisier. Ils utilisent des rampes bases, incorporent le lisier ou encore l'enfouissent le plus rapidement possible après l'épandage. De plus, les entreprises qui peuvent se le permettre, installent un toit sur leur fosse.

3.1 Haies brise-vent

En 2001, pour diminuer les odeurs, le syndicat donna l'orientation d'instaurer des haies brise-vent autour des bâtiments porcins. Dans ce projet, nous avons des partenaires pour inciter davantage les producteurs à adhérer. Les partenaires à ce projet sont : le CDAQ, le MAPAQ et le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec. Ce moyen peu dispendieux, permettra de diminuer considérablement les odeurs. En 2003, grâce à la FPPQ, nous avons obtenu un budget supplémentaire de 4 000 \$ pour inciter les producteurs à installer des haies brise-vent. Les vingt premières entreprises obtiendront 200 \$ à appliquer sur l'installation de la haie. En plus de diminuer les odeurs, nous embellirons le paysage et faciliterons la cohabitation.

3.2 À l'écoute des préoccupations des citoyens

Lors des séances publiques auxquelles le syndicat a participé afin d'informer les citoyens sur la production porcine qui voulait s'installer sur leur territoire, nous avons remarqué que les gens ne savaient pas où appeler pour exprimer leurs préoccupations. Nous les avons informés que le syndicat était prêt à recevoir leurs commentaires. S'il y a un problème avec un producteur porcin, nous tenterons d'en venir à une entente afin que la cohabitation soit plus harmonieuse. Nous croyons qu'une ouverture de notre part pour écouter les revendications, est un bon moyen d'atténuer la confrontation.

3.3 Valorisation de la profession

Pour améliorer la cohabitation, les producteurs de notre région souhaitent informer davantage la population sur les bons coups de la production porcine. Nous désirons expliquer la production dans les écoles et ouvrir nos portes à la population pour qu'elle puisse visiter nos installations, comme nous l'avons fait l'automne dernier, dans une entreprise porcine de la région, et ce, dans le cadre de la campagne « J'adhère, je

l'affiche... » de la FPPQ. Notre présence dans les expositions est aussi un aspect bénéfique pour nous faire connaître et diminuer la désinformation que certains se plaisent à véhiculer.

3.4 Harmonie avec le milieu

Pour les nouveaux sites qui s'établissent, nous trouvons que les lois sont suffisantes mais, pour favoriser l'harmonie avec le milieu, les sites qui ont le moins d'incidence négative sont favorisés. De plus, l'utilisation d'outils pour diminuer les odeurs est une priorité telle que la construction dans un boisé, avec une haie brise-vent, un toit sur la fosse, etc. Cependant, nous ne voulons pas que ces outils soient obligatoires. De plus, des sommes d'argent devraient être attribuées aux producteurs existants, qui ont des problèmes de cohabitation afin d'atténuer l'inconvénient qui peut être une cause de conflit.

Pour terminer, nous souhaitons ardemment que la zone agricole soit protégée afin d'éviter l'étalement des zones urbaines et industrielles à ses dépens. La zone agricole doit garder sa priorité à l'agriculture, tout comme les zones résidentielles et industrielles gardent leurs priorités aux résidences pour la première et aux industries pour la seconde. Cependant, nous sommes conscients qu'il y a d'autres usages que l'agriculture en milieu agricole et nous tenterons d'obtenir une cohabitation des plus harmonieuses avec les usagers de notre zone, en autant que ces derniers coopèrent.

CONCLUSION

Les producteurs de notre région désirent le maintien des fermes, propriétés des producteurs indépendants, dans une mise en marché collective et avec un lien en aval de la production afin de limiter les risques liés à la fluctuation du prix du porc.

Le développement futur de la production doit être fait dans le respect de l'environnement, en priorité par les producteurs présents, afin de maintenir la rentabilité de leur entreprise et de permettre le transfert à la relève.

Les producteurs de porcs sont des gens à l'écoute de leur milieu et ils le démontrent par les différents moyens qu'ils mettent en place pour diminuer les impacts sur l'environnement et aussi sur la cohabitation. Plus vite les moyens techniques et financiers seront mis en place, plus vite les changements demandés seront réalisés et plus vite la cohabitation harmonieuse reviendra.